



Quatre cent septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 25 mai 2016, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS

DANVILLE

SAINT-ADRIEN

SAINT-CAMILLE

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

HAM-SUD

WOTTON

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adjointe à la direction

Aménagiste

Coordonnatrice

Chargée de projet en environnement et  
coordonnatrice en sécurité incendie

Agente de communication et de promotion

Conseiller au développement économique

secteur touristique et culture

M. Jean Roy, représentant

Mme Francine Labelle-Girard,  
représentante

M. Pierre Therrien

M. Benoît Bourassa

M. René Perreault

M. Georges St-Louis

Mme Katy St-Cyr

M. Frédéric Marcotte

Mme Louise Beaudoin

M. Philippe LeBel

Mme Dominique Desautels

Mme Dominique Ratté

Mme Johanie Laverdière

M. Marc Cantin

Un citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

**2016-05-9532**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2016**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose le procès-verbal du comité administratif du 11 mai 2016.

**INVITÉE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, présente Mme Johanie Laverdière, nouvelle agente de communication et de promotion à la MRC des Sources, et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe. Mme Laverdière remercie les membres du conseil de son accueil et présente un résumé de son parcours professionnel.

**DEMANDE DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

### **Calendrier des rencontres – mai et juin 2016**

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et de juin 2016 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

## **CORRESPONDANCE**

### **DEMANDES D'APPUI**

**2016-05-9533**

### **ADGMRCQ – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution AG-2016-06 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) concernant un appui relativement au fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr, appuyé à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui se lit comme suit :

*ATTENDU la mise en place des Fonds de développement des territoires dans la foulée de la réorganisation de la gouvernance régionale en matière de développement rendue possible par l'adoption du projet de loi 28;*

*ATTENDU QUE les MRC ont dorénavant la compétence en matière de développement local et régional;*

*ATTENDU la signature en 2015 d'une entente relative au Fonds de développement des territoires entre les différentes MRC du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;*

*ATTENDU QUE l'article 22 mentionne l'obligation de saisie de données nécessaires aux fins de l'évaluation du programme;*

*ATTENDU l'identification des données à être recueillies en avril 2016 pour des informations concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016;*

*ATTENDU QUE la cueillette de ces données rétroactivement pose des problèmes importants;*

*ATTENDU QUE les membres se questionnent sur la pertinence de certaines de ces données;*

*ATTENDU QUE les membres souhaitent que les indicateurs de résultats recueillis dans le cadre du Fonds de développement des territoires permettent d'en évaluer l'impact sur leur milieu respectif;*

*ATTENDU QUE la reddition de comptes demandée va totalement à l'encontre du rapport «Faire confiance : pour une reddition de comptes au service des citoyens»;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, appuyé par monsieur Daniel Béliveau, directeur général de la MRC de Bécancour, et résolu à l'unanimité :

- D'acheminer un message à tous les membres de l'ADGMRCQ les invitant à attendre avant de compléter les données demandées par le

*ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;*

- *De demander au MAMOT une rencontre avec monsieur Martin Arsenault, sous-ministre adjoint aux territoires, et madame Suzanne Giguère, administratrice d'État mandats spéciaux;*
- *De solliciter la participation de la FQM et de l'UMQ à ladite rencontre;*
- *Que cette rencontre vise à mettre en lumière les incongruités du formulaire acheminé aux MRC pour la reddition de comptes du FDT et offrir notre collaboration afin de mettre en place un formulaire qui permettra d'évaluer les résultats du FDT tout en respectant l'esprit du Rapport Perreault : «Faire confiance : pour une reddition de comptes au service des citoyens».*

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

### **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil qu'une rencontre de suivi du chantier a eu lieu il y a deux semaines avec l'équipe de la Corporation Mont-Ham où une liste de déficiences a été dressée; plusieurs corrections à faire ont été identifiées. La Corporation préparera un rapport avec photos qui sera présenté à la rencontre du 3 juin à laquelle les ingénieurs et l'architecte de la MRC seront présents. Chaque point inscrit à la liste de déficiences sera validé puis cette liste sera remise à l'entrepreneur Construction S. Poulin. Des travaux de drainage doivent aussi être faits et ils seront abordés dans la phase de démobilisation de l'entrepreneur, une proposition devrait nous être soumise pour le prochain conseil de la MRC.

#### **CENTRE TOURISTIQUE RÉGIONAL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil qu'une «Journée portes ouvertes» aura lieu les 11 et 12 juin. Cette activité est l'initiative de la MRC des Sources et la Corporation Développement Mont-Ham afin de remercier la population et célébrer le 2<sup>e</sup> anniversaire du Parc régional du Mont-Ham. À cette occasion, l'accès au Parc Régional sera gratuit pour tous les résidents de la MRC. Plusieurs activités sont organisées dont des jeux gonflables, spectacle et en soirée la 2<sup>e</sup> édition de l'Abrakabaret.

#### **PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

#### **LOISIRS**

Aucun sujet.

### **TOURISME ET CULTURE**

#### **CULTURE**

**2016-05-9534**

#### **RAVIR – ENTENTE MRC DES SOURCES, FINANCEMENT CULTUREL**

CONSIDÉRANT la correspondance du Regroupement des artistes vivants en milieu rural (RAVIR), datée du 17 mai 2016, par laquelle l'organisme déplore les

résultats de notre région dans le rapport sur le développement et les investissements municipaux dans le domaine culturel à l'échelle du Québec dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que RAVIR souhaite que la MRC étudie la possibilité de conclure une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin de doter la MRC d'un programme territorial;

CONSIDÉRANT que RAVIR offre la collaboration de ses membres afin de permettre les meilleures retombées possibles pour les artistes du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à adresser une lettre en réponse à la correspondance de RAVIR.

Adoptée.

### **COMMUNICATIONS**

Aucun sujet.

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **RURALITÉ**

Aucun sujet.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

#### **2016-05-9535**

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – FONDS LOCAL DE WOTTON**

#### **PROJET : Installation de panneaux acoustiques**

#### **PROMOTEUR : Municipalité de Wotton**

#### **(Projet FDT-2016-01)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Wotton concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement des territoires – Fonds local de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-01 Installation de panneaux acoustiques*, présenté par la Municipalité de Wotton, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2016-01 Installation de panneaux acoustiques* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-01 Installation de panneaux acoustiques* est jugé admissible;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 35 129,14 \$ effectuée par la Municipalité de Wotton pour un projet totalisant 35 129,14 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement des territoires - Fonds local de Wotton représente 100 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2016-01 Installation de panneaux acoustiques* présenté par la Municipalité de Wotton pour un montant maximum de 35 129,14 \$ ou correspondant à un apport maximal de 100 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds local de Wotton;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (17 564,57 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (17 564,57 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (17 564,57 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (10 538,57 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (7 026,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2016-05-9536**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – FONDS LOCAL DE DANVILLE**

**PROJET : Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles**

**PROMOTEUR : Corporation de développement de l'Étang Burbank (Projet FDT-2016-02)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Ville de Danville concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement des territoires – Fonds local de Danville;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-02 Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles*, présenté par la Corporation de développement de l'Étang Burbank, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2016-02 Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Danville;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-02 Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles* est jugé admissible;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 150 \$ effectuée par la Corporation de développement de l'Étang Burbank pour un projet totalisant 68 394 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement des territoires - Fonds local de Danville représente 14 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2016-02 Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles* présenté par la Corporation de développement de l'Étang Burbank pour un montant maximum de 10 150 \$ ou correspondant à un apport maximal de 14 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds local de Danville 2015-2016 pour un montant de 9999,94 \$, et FDT – Fonds local de Danville 2016-2017 pour un montant de 150,06 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 075 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 075 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5 075 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 045 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 030 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

**2016-05-9537**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Portraits d'artistes de la MRC des Sources**

**PROMOTEUR : Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR)**

**(Projet FDT-2016-C)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-C Portraits d'artistes de la MRC des Sources*, présenté par le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) a été jugé admissible et répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 000 \$ effectuée par le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) auprès du Fonds de développement des territoires – Fonds régional pour un projet totalisant 6 250 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement des territoires - Fonds régional représente 80 % du projet;

CONSIDÉRANT que l'effet structurant du projet est limité car il ne contribue pas à modifier en profondeur un enjeu vécu sur le territoire, n'apporte pas de changements significatifs à la structure économique ou sociale de la MRC des Sources et que la démonstration n'est pas faite que les partenariats donnent un effet levier maximal au montant qui serait consacré par le Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que le projet permet peu d'attirer des clientèles extérieures à la MRC des Sources ou l'accueil de nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet, le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR), n'a pu clairement identifier les artistes résidents sur le territoire de la MRC des Sources visés par le projet;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) compte un bon nombre d'artistes de l'extérieur de la MRC des Sources et que le Fonds de développement des territoires – Fonds régional ne peut contribuer à leurs soutien;

CONSIDÉRANT les limites budgétaires du Fonds de développement des territoires – Fonds régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet *FDT-2016-C Portraits d'artistes de la MRC des Sources* présenté par le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR);

QUE la MRC des Sources propose au promoteur de l'accompagner afin de développer un projet plus structurant, qui pourrait s'inscrire en complémentarité avec les initiatives artistiques, culturelles et touristiques existantes sur le territoire.

Adoptée.

**2016-05-9538**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL  
PROJET : 18<sup>e</sup> édition du Symposium des arts de Danville – Panneaux de signalisation**

**PROMOTEUR : Symposium des arts de Danville  
(Projet FDT-2016-D)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-D 18<sup>e</sup> édition du Symposium des arts de Danville – Panneaux de signalisation*, présenté par le Symposium des arts de Danville, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités et objectifs *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Identité de la MRC* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le Symposium des arts de Danville constitue un événement touristique et culturel important pour la MRC des Sources et reconnu à l'extérieur du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la signalisation améliorera l'expérience des visiteurs;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 000 \$ effectuée par le Symposium des arts de Danville auprès de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources s'est engagé à réserver une somme de 2 500 \$, à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires – fonds régional 2016-2017, pour soutenir l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition du Symposium des arts de Danville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy



QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2016-D 18<sup>e</sup> édition du Symposium des arts de Danville – Panneaux de signalisation* présenté par le Symposium des arts de Danville pour un montant maximum de 2 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 50 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional 2016-2017;

- 100 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2016-05-9539**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Rénovation du chalet d'accueil du Parc régional du Mont-Ham**

**PROMOTEUR : MRC des Sources**

**(Projet P-2015)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *P-2015 Rénovation du chalet d'accueil du Parc régional du Mont-Ham*, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités et *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Identité de la MRC* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités de développement de la MRC des Sources, notamment *Coordonner la mise en œuvre du Parc régional sur le territoire du Mont-Ham*;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources s'est engagé à réserver une somme de 70 000 \$, à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires – fonds régional 2015-2016, pour soutenir financièrement le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Francine Labelle-Girard appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *P-2015 Rénovation du chalet d'accueil du Parc régional du Mont-Ham* présenté pour un montant maximum de 70 000 \$, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional 2015-2016;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (35 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (35 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

**2016-05-9540**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS SUPRA RÉGIONAL**

**PROJET : CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES MILIEUX HUMIDES DE L'ESTRIE ET DU HAUT-BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

**PROMOTEUR : CANARDS ILLIMITÉS CANADA**

**(Projet FDT-2016-AA)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet de *Cartographie détaillée des milieux humides de l'Estrie et du Haut-Bassin de la rivière Saint-François*, présenté par *Canards illimités Canada*, répond à l'objectif de *Promouvoir le développement durable de la région* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités de *Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ainsi que de Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs stratégiques de *Conscientisation de l'impact du comportement de la population sur l'eau potable* et de *Diminution de l'impact de l'action et de la présence des humains sur la qualité de l'eau des bassins versants* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les milieux humides rendent des services écologiques essentiels, notamment en améliorant la qualité de l'eau des bassins versants, en laminant les crues et en favorisant un meilleur débit d'étiage, en rechargeant les nappes phréatiques, en étant des habitats fauniques essentiels à la biodiversité et en étant des lieux de récréation et d'attrait touristique important;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources, une connaissance plus précise sur les milieux humides est essentielle à la démarche de planification et permettra un développement optimal et durable du territoire par une prise en compte accrue de ces milieux sensibles;

CONSIDÉRANT qu'une connaissance plus précise de la présence de milieux humides permettra à la MRC des Sources et aux municipalités d'être mieux outillée dans l'exercice de la compétence légale sur les cours d'eau tel que prévue aux articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) et dans l'application des dispositions prévues au schéma d'aménagement révisé actuellement en vigueur qui intègre la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

CONSIDÉRANT que le projet de cartographie détaillée des milieux humides concerne l'ensemble de la région de l'Estrie, que l'échéancier de couverture de l'ensemble de la région se déroule sur trois années et que la MRC de Coaticook dans sa résolution CM2016-01-21 a confirmé son financement pour la première année du projet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 21 008 \$ effectuée par Canards illimités Canada auprès du Fonds de développement des territoires–Fonds supra régional pour un projet totalisant au moins 40 683 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement des territoires - Fonds régional représente au plus 52 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet de *Cartographie détaillée des milieux humides de l'Estrie et du Haut-Bassin de la rivière Saint-François* présenté par Canards illimités Canada pour un montant maximum de 21 008 \$, ou correspondant à un apport maximal de 52 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds supra régional 2016-2017 et 2017-2018;

QUE le financement soit accordé conditionnellement à l'obtention par le promoteur du financement nécessaire à la réalisation du projet;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (10 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (6 300 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (4 208 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet.

#### **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Aucun sujet.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet.

#### **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

**2016-05-9541**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2016-247 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116  
– RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 4 avril 2016 du Règlement 2016-247 – modifiant le règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage numéro 2006-116 (Bâtiments complémentaires, enseignes, entreposage extérieur dans certaines zones commerciales et autres dispositions) de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 22 avril 2016 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2016-115 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage dans le but de modifier ou d'ajouter:

- des dispositions sur les définitions, le nombre maximal habitable, les superficies maximales, la localisation et les hauteurs maximales des bâtiments complémentaires;

- des dispositions dans les grilles de spécifications des zones 11-C, 43-C, 44-C, 45-C, 46-C, 53-C, 54-C, 55-C, 65-C, 90-C, 109-C et 233-C relatives aux bâtiments complémentaires;
- des usages dans la zone 28 pour ajouter un usage commercial;
- des usages de la zone 83-C et des normes d'entreposage;
- une nouvelle zone résidentielle appelée 234-R le long de la rue des Vétérans et une grille de spécification relative à cette nouvelle zone;
- la marge de recul avant minimale exigée de la zone 15-R;
- les règles touchant l'affichage et les enseignes.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT que des dispositions spécifiquement applicables aux routes 249, 255 et au boulevard Larochelle, retenues comme axes de développement récréotouristique au Schéma d'aménagement révisé, limite le nombre maximal de types d'enseignes et d'affiches par emplacement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2016-247 – modifiant le règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage numéro 2006-116 (Bâtiments complémentaires, enseignes, entreposage extérieur dans certaines zones commerciales et autres dispositions) adopté par le conseil de la Ville d'Asbestos et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2016-247 – modifiant le règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage numéro 2006-116 (Bâtiments complémentaires, enseignes, entreposage extérieur dans certaines zones commerciales et autres dispositions);
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **394** à l'égard du Règlement 2016-247 – modifiant le règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage numéro 2006-116 (Bâtiments complémentaires, enseignes, entreposage extérieur dans certaines zones commerciales et autres dispositions);
- demande à la Ville d'Asbestos, en référence aux normes applicables aux routes retenues comme axes de développement récréotouristique du document complémentaire accompagnant le Schéma d'aménagement révisé, d'ajouter une disposition spécifiquement applicable aux routes 249, 255 et au boulevard Larochelle limitant le nombre maximal de types d'enseignes et d'affiches par emplacement à deux types parmi les quatre suivants : 1) à plat sur le bâtiment, 2) en porte-à-faux ou à un angle incluant les enseignes et affiches sur marquise, auvent et brise-soleil, 3) perpendiculaire au bâtiment et, 4) sur poteaux ou sur socle. Cependant, on ne pourra implanter et installer un seul des deux types d'enseignes suivants, soit 1) perpendiculaire au bâtiment, soit 2) sur poteaux ou socle;

- demande également que cette modification au règlement de zonage soit effectuée dans un délai de 90 jours, sous peine de nullité absolue du certificat numéro 394, suivant l'adoption de la présente résolution.

Adoptée.

**2016-05-9542**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2016-248 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 – PLAN D'URBANISME (AFFECTATION RÉSIDENIELLE SUR LA RUE DES VÉTÉRANS)**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 4 avril 2016 du Règlement 2016-248 – modifiant le règlement numéro 2006-115 – Plan d'urbanisme (Affectation résidentielle sur la rue des Vétérans) de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 22 avril 2016 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2016-116 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire modifier son plan d'urbanisme dans le but de modifier les limites et la superficie de l'affectation «environnement» du secteur des «sentiers des quatre-saisons» afin d'y ajouter une affectation «résidentielle» le long de la rue des Vétérans;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q.,c. A-19.1]*, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2016-248 – modifiant le règlement numéro 2006-115 – Plan d'urbanisme (Affectation résidentielle sur la rue des Vétérans) adopté par le conseil de la Ville d'Asbestos et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Francine Labelle-Girard appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2016-248 – modifiant le règlement numéro 2006-115 – Plan d'urbanisme (Affectation résidentielle sur la rue des Vétérans);
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **395** à l'égard du Règlement 2016-248 – modifiant le règlement numéro 2006-115 – Plan d'urbanisme (Affectation résidentielle sur la rue des Vétérans).

Adoptée.

**GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet.

### **PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**2015-05-9543**

#### **CARTOGRAPHIE DESSERTE TERRITOIRE EN ENTRAIDE AUTOMATIQUE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu les résolutions suivantes adoptées aux séances ordinaires du mois de mai 2016 dans chacune des municipalités :

- 2016-156 Ville d'Asbestos;
- 2016-93 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que la MRC a également reçu une lettre provenant de la direction de la Ville de Danville, datée du 11 mai 2016;

CONSIDÉRANT que ces documents acheminés à la MRC évoquent tous la même demande, soit que la MRC, à même son personnel et ses équipements informatiques en géomatique et en évaluation, crée une cartographie évolutive afin d'établir une formule de calcul pour la facturation des dessertes incendie en entraide automatique desservie dans une municipalité;

CONSIDÉRANT que d'établir une méthode de calcul basée sur le territoire à desservir va permettre une répartition des dépenses par municipalité selon la richesse foncière uniformisée (RFU);

CONSIDÉRANT que la MRC dispose du personnel et des équipements informatiques pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la MRC coordonne la mise en place des actions du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie sur son territoire :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Jean Roy  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources accepte la réalisation de ce mandat afin de permettre aux municipalités de se doter d'un support visant la standardisation d'un calcul des frais de desserte en entraide automatique basé sur la RFU et les cotes de risque définies sur leur territoire;

QUE la MRC des Sources mette son personnel ainsi que ses équipements informatiques à la disposition des différents services incendies de la MRC afin de permettre la réalisation de cette demande.

Adoptée.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, 28 JUIN 2016**

Le préfet, M. Hugues Grimard, rappelle que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 28 juin 2016, à 13 h 30, à Danville.

**ENVIRONNEMENT****SITE D'ENFOUISSEMENT****2016-05-9544****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

**EAU**

Aucun sujet.

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)****2015-05-9545****DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE REGROUPEMENT DE LA GMR DANS LES ICI -SUBVENTION RECYC-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC est à la recherche de projets pour encourager les industries, commerces et institutions (ICI) dans une transition vers l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que l'aide financière vise à soutenir l'embauche de ressources dédiées au réseautage et à la coordination d'une démarche d'économie circulaire sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est présentement en attente d'une acceptation de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action du projet de PGMR de la MRC des Sources comporte plusieurs mesures à mettre en place visant à réaliser une démarche de cette nature auprès des ICI présents sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le volume important de matières résiduelles issues des ICI recensées afin qu'une mise en valeur de ce type puisse être structurante et globale, et qu'une collaboration avec les territoires contigus soit incontournable;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet de symbiose industrielle sur le territoire de la MRC des Sources répond également aux orientations ainsi qu'aux finalités de l'Agenda 21 adoptée dans la MRC ;

CONSIDÉRANT que la création d'une symbiose industrielle est un projet innovant pouvant générer des opportunités d'affaires et diversifier l'économie de la MRC des Sources dans des créneaux porteurs notamment au niveau des technologies environnementales et des éco-matériaux ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, porteur du projet de symbiose industrielle, constitue une organisation qui allie à la fois l'aménagement et développement territorial et compétence en développement économique, conditions de succès à la réussite d'un tel projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources dépose une demande de financement pour un projet favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Sources, par la mise en œuvre de synergies entre ICI, dans un esprit d'économie circulaire ;

QUE la MRC des Sources demande à l'ensemble des partenaires régionaux ; MRC, Villes et Régies intermunicipales de gestion des déchets, secteur de l'innovation, recherche et maillages et secteur ICI à appuyer le projet de symbiose industrielle sur son territoire;

QUE la MRC des Sources travaillera prioritairement à réaliser une synergie avec les entreprises présentes sur son territoire afin de valoriser certaines matières résiduelles, et collaborera avec les ICI présents régionalement.

Adoptée.

**2015-05-9546**

**PROJET RADDAR – FINANCEMENT D'UN OUTIL D'IMPLANTATION POUR LES ICI DANS LA GESTION DE LEUR GMR**

CONSIDÉRANT que le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement a élaboré le projet RADDAR qui a reçu 50 % du financement pour la réalisation du projet pilote dans trois (3) Conseils régionaux de l'environnement (CRÉ) au Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional en environnement de l'Estrie a été retenu comme un organisme qui a bénéficié de l'implantation du projet RADDAR parmi les trois (3) CRÉ sélectionnées;

CONSIDÉRANT que le projet RADDAR a pour objectifs :

- De responsabiliser les ICI à l'égard de leur gestion des matières résiduelles (GMR) et les sensibiliser;
- De faciliter l'implantation des bonnes pratiques de GMR dans les ICI et augmenter leur performance;
- D'augmenter la quantité de matière détournée de l'enfouissement;
- D'offrir une offre de services à faible coût destinée aux ICI pour un accompagnement clé en main;

CONSIDÉRANT que le projet RADDAR consiste également à la distribution d'une trousse à outils complète pour supporter les ICI dans la mise en place de mesures dans la gestion des GMR;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est présentement en attente de l'acceptation de son projet PGMR 2016-2020 auprès du MDDELCC ;

CONSIDÉRANT que le plan d'actions du projet de PGMR de la MRC des Sources comporte des mesures à mettre en place servant à réaliser une démarche du même ordre pour les ICI présents sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources dispose d'un budget pour la mise en place d'actions du PGMR pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT que sous l'acceptation de la demande de financement de cinq mille dollars (5000 \$), le CRÉ de l'Estrie acceptera de faire la réalisation du projet pilote dans une seule MRC ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet pilote sur le territoire de la MRC des Sources serait un bel exemple dans l'application des mesures du projet PGMR 2016-2020 ;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources accepte de financer le projet RADDAR pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE le CRÉ de l'Estrie remette à la MRC des Sources une confirmation de sa participation unique au projet RADDAR en Estrie.

Adoptée.

### **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

### **DEMANDE DE CITOYEN**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **MRC FINANCES**

**2016-05-9547**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2016-05-9548**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600279 à 201600344 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 164 747,22 \$.

Adoptée.

**AVENIR D'ENFANTS****2016-05-9549****AVENIR D'ENFANTS****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2016-05-9550****AVENIR D'ENFANTS****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2016**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600091 à 201600104 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 13 218,44 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES****2016-05-9551****EMBAUCHE AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION – JOHANIE LAVERDIÈRE**

Suite à la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste d'agente de communication et de promotion à la MRC des Sources,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Johanie Laverdière au poste d'agente de communication et de promotion en date du 23 mai 2016. Mme Laverdière sera soumise à une période de probation de six mois, après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier en vue de l'obtention de sa permanence.

Adoptée.

**2016-05-9552****EMBAUCHE GÉOMATICIEN – JEAN-PHILIPPE VIGNOLA**

Suite à la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste de géomaticien à la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Jean-Philippe Vignola au poste de géomaticien en date du 13 juin 2016. M. Vignola sera soumis à une période de probation de six mois, après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier en vue de l'obtention de sa permanence.

Adoptée.

**2016-05-9553**

**EMBAUCHE EMPLOYÉS DE MAINTENANCE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources requière les services de M. Daniel Paradis et Mme Chantal Dugré pour l'entretien ménager de l'immeuble 309 depuis plus de deux ans;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a comme locataire Services Canada à l'immeuble 309;

CONSIDÉRANT les demandes de vérifications et autorisations nécessaires pour effectuer l'entretien des locaux occupés par Service Canada;

CONSIDÉRANT que M. Paradis et Mme Dugré ont déjà obtenu ces accréditations ainsi que celles demandées pour l'entretien du poste de police à Wotton;

CONSIDÉRANT le bon travail et la satisfaction des tâches accomplies par M. Paradis et Mme Dugré, et que la MRC des Sources désire s'assurer de conserver ces employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Daniel Paradis et de Mme Chantal Dugré aux postes d'employés de maintenance effective à compter du 30 mai 2016.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION**

**2016-05-9554**

**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2015 – CLD DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville, de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, des états financiers pour l'année 2015 à la séance ordinaire du 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le rapport financier pour l'année 2015 et le rapport du vérificateur du CLD des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

**2016-05-9555****MESI – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2015**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI pour la période du 21 avril 2015 au 31 décembre 2015, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2015 pour un montant de 32 233 \$.

Adoptée.

**2016-05-9556****PARC MARIE-VICTORIN, SOUPER AU HOMARD, 28 MAI 2016**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper au homard du Parc Marie-Victorin, le 28 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette activité est l'occasion de venir supporter le Parc Marie-Victorin, un organisme sans but lucratif qui œuvre dans le développement touristique de la région depuis plus de 30 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour que soit représentée la MRC des Sources;

QUE le coût du billet au montant de 125 \$ taxes incluses soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

**2016-05-9557****INFOTECH – OFFRE DE RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICES, 4 ANS, 2016-2017-2018-2019**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de service d'Infotech pour une période de 4 ans (2016-2017-2018-2019) sans aucune augmentation, pour le logiciel SYGEM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le contrat de service 2016-2017-2018-2019 avec Infotech soit renouvelé pour la somme de 2 170 \$ annuellement ;

QUE le paiement de ce contrat de service soit pris à même le poste budgétaire « Logiciels et informatique ».

Adoptée.

**2016-05-9558**

**LES ARTS ET LA VILLE – RENOUELEMENT D’ADHÉSION 2016**

CONSIDÉRANT que les municipalités ne démontrent pas d’intérêt à renouveler l’adhésion à l’organisme Les Arts et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ne renouvelle pas son adhésion à l’organisme Les Arts et la Ville.

Adoptée.

**MRC IMMEUBLE**

**IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)**

**2016-05-9559**

**ANNULATION DES RÉOLUTIONS 2016-04-9528 ET 2016-04-9530**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté lors de sa dernière séance du conseil du mois d’avril, les résolutions 2016-04-9528 et 2016-04-9530;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT le non-respect de la Politique de gestion contractuelle dans l’analyse des soumissions reçues pour l’adoption de ses deux résolutions;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller juridique de la MRC des Sources d’annuler les résolutions 2016-04-9528 et 2016-04-9530;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources annule les résolutions 2016-04-9528 et 2016-04-9530;

QUE la MRC des Sources confie le mandat du dossier au comité immeuble de la MRC des Sources et ses membres.

Adoptée.

**IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)**

Aucun sujet.

**IMMEUBLE 12 ROUTE 116**

Aucun sujet.

**VARIA**

**2016-05-9560**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE, PROGRAMME D’APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L’INDUSTRIE DE L’HABITATION, SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a débuté la démarche d’implantation de «Bancs d’essai des éco-matériaux» afin de déterminer le potentiel de développement des éco-matériaux et d’évaluer leur efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT que les bancs d'essai des éco-matériaux serviront de vitrine pour ces produits et que le site de réalisation et les infrastructures pour les tests perdureront dans le temps;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier additionnel permettrait de réaliser à moindre risque le début du projet ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du « Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation » de la Société d'habitation du Québec cadrent avec ceux du projet «Bancs d'essai des éco-matériaux» ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources dépose une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation » de la Société d'habitation du Québec;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer la demande d'aide financière du « Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation » de la Société d'habitation du Québec et tous les documents relatifs s'y attachant.

Adoptée.

**2016-05-9561**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier